

Qui peut candidater au Label Diversité ?

Tout type d'organisme quelle que soit sa nature (société commerciale, Groupes, Association, Fondation, Fédération, Service déconcentré de l'Etat, Administration publique, Artisan....), sa taille, ses effectifs et le statut de ses collaborateurs.

● Label Diversité et Norme ?

Le Label Diversité est un signe de reconnaissance attestant que le titulaire a un dispositif en matière de prévention des discriminations et d'égalité des chances, conforme aux exigences d'un cahier des charges.

Ce cahier des charges a été élaboré notamment à partir de documents reconnus, d'accords sociaux, d'expériences d'entreprises, d'avis d'experts et des travaux de sociétés savantes et de normalisation.

Ces travaux de normalisation, consacrés à la promotion de la diversité et lancés en octobre 2007, ont permis de réunir les expertises et de formaliser, sur la base du consensus et dans une norme d'application volontaire, des exigences pour mener une politique de ressources humaines pour la prévention des discriminations, tout en exposant des solutions pratiques et en suggérant des recommandations.

Outil de management des organisations ayant pour vocation d'être proposée comme contribution pour l'élaboration d'une norme européenne, la norme NF X50-784 " *Promotion de la diversité - Politique des Ressources Humaines pour la promotion de la diversité et la prévention des discriminations - Critères et engagements* " a été homologuée le 22 août 2008, avec prise d'effet au 5 septembre 2008. [Elle est disponible dans la boutique AFNOR.](#)

● Label Diversité et Egalité professionnelle ?

Chacun des 2 labels témoigne de l'exemplarité de leur titulaire mais sur des matières différentes. Le Label Egalité s'attache à garantir la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes lors de leur exercice professionnel.

Le Label Diversité a trait à la prévention des discriminations et l'égalité des chances dans les processus de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des populations.

Complémentaires, ces 2 signes de qualité continueront à se développer conjointement.

● Combien coûte un Label Diversité ?

Le tarif du Label Diversité est fonction de la taille de l'organisme candidat, c'est à dire du nombre de personnes concernées par la labellisation et du nombre de sites impliqués.

Les PME-PMI bénéficient, de ce fait, de prix attractifs.

Les titulaires du Label Egalité Professionnel se verront appliquer une remise tarifaire.

● Le Label doit-il couvrir l'ensemble de mes sites et de mes activités ?

Le candidat au Label Diversité est libre de choisir les activités et les sites à labelliser sous réserve de la cohérence du dispositif présenté.

● Combien de temps prend l'obtention du Label Diversité ?

A compter de la réception du dossier de candidature, il faut compter en moyenne 3 à 4 mois pour bénéficier de l'attestation de labellisation, sous réserve de la réactivité du candidat pour répondre aux écarts éventuels.

● **Le cahier des charges du Label Diversité peut-il donner lieu à une visite d'évaluation?**

Oui, tout organisme peut se faire évaluer, sur la base du cahier des charges du Label et " à la carte " s'il le souhaite, pour réaliser un état des lieux, identifier les axes d'amélioration et donner des pistes afin de bien préparer son évaluation.